



Communication aux Familles du Collège et du Lycée

Chers Parents,

Les autorités sanitaires ont décidé de faire évoluer les règles d'isolement des cas contacts dans les établissements scolaires.

A compter du lundi 21 mars 2022, en cohérence avec la doctrine en population générale, les élèves (et les personnels) **cas contacts de 12 ans et plus ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet ne sont plus tenus de s'isoler**. Ils réalisent également un autotest à J2 ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle parvient plus de 2 jours après le dernier contact.

Pour rappel, si l'élève est cas contact d'un cas confirmé au sein de sa sphère familiale, il réalise un autotest 2 jours (J2) après la survenue du cas confirmé.

Aussi, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2**.
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si l'autotest*** est négatif

• Pas d'isolement
Poursuite des cours en présentiel

Si l'autotest*** est positif

L'élève devient un cas confirmé
• Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours
si un test antigénique ou PCR réalisé
au 5^e jour est négatif et en l'absence de
symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie
sur présentation du courrier remis par l'école.

* Élève ayant partagé une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...), sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque, ou autre contact rapproché avec un cas confirmé sans que l'une des deux personnes ne porte un masque.

** 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

*** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000
(appel gratuit)

Nous savons compter sur la vigilance et l'engagement de chacun d'entre nous et nous vous en remercions. Soyez assurés, Chers Parents, de nos sentiments dévoués.

Éducation & Culture Sainte-Thérèse

Campus EST (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél : 33(0)1.64.43.10.00 - Fax 33(0)1.64.43.10.13

Campus OUEST (école & niveau 6ème)
6 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél : 33(0)1.60.18.51.70 - Fax 33(0)1.60.18.50.48

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - contact@ecst.org - www.ecst.org - [f](https://www.facebook.com/ecst4u) [@ecst4u](https://www.instagram.com/ecst4u)

